

# Règlement de l'épreuve Nocturne de la Forêt des Loges (NFDL) 2025

## Epreuve / Horaires :

Cette manifestation est organisée par l'association Verneuil Oxygène (affiliation FFA). Course limitée à 250 dossards.

Le départ de la course sera donné à 18h30 et les participants s'engageront sur un circuit de 10km (150 D+) ou un circuit de 16km (310D+).

## Participation :

La participation implique l'acceptation du présent règlement.

- La course de 10km est ouverte à toutes les personnes, licenciées ou non, nées en 2009 et avant.
- La course de 16km est ouverte à toutes les personnes, licenciées ou non, nées en 2007 et avant.
- La lampe frontale/pectorale est **obligatoire sur cette épreuve**
- **Attention, pas de ravitaillement prévu par les organisateurs sur le parcours, distances à parcourir en autosuffisance. Obligation de prendre le départ avec votre alimentation liquide et solide pour la durée de votre course.**

## Cette épreuve est ouverte :

- aux licenciés FFA, UFOLEP, FSCF, FSGT à jour de leur licence avec la mention "course à pied en compétition" ou "athlétisme en compétition"
- aux non licenciés ayant fourni un PPS de moins de 3 mois, en cours de validité à la date de la course.
  - **Inscription en ligne** via le site internet <https://www.verneuiloxygene-vo2.fr/> jusqu'au **jeudi 16 janvier 20h** au tarif de 7 € pour 10km et 10 € pour 16km.
  - **Inscription par voie postale** : Bulletin d'inscription PDF à renvoyer, accompagné d'un chèque du montant correspondant à la distance choisie, libellé à l'ordre de « Verneuil Oxygène », à l'adresse ci-dessous avant le **Mercredi 15 Janvier 2025** :

**Patrick Tête – 551 route de l'ancien prieuré – 87700 St Yrieix sous Aixe**

**Note : Des inscriptions sur place ne seront pas possibles.** Le retrait des dossards aura lieu sur la place de la Mairie de Saint-Priest-sous-Aixe le samedi après-midi avant le départ.

**Récompenses:** Seront récompensés uniquement les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch sur chacune des 2 distances.

**Ravitaillement** : Un poste de ravitaillement sera mis à disposition à l'arrivée uniquement. Comme indiqué en début de ce document, les concurrents devront gérer leur alimentation et leur hydratation en autosuffisance pendant la course.

**Balisage** : Afin de préserver l'environnement, aucun balisage au sol ne sera effectué. Le balisage se fera à l'aide de petites pancartes et rubalises fluorescentes et de jalons accrochés aux arbres.

**Droit à l'image** : Du fait de leur inscription, tous les concurrents donnent à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve sur laquelle ils apparaissent dans le cadre de la promotion de celle-ci.

**Informatique et Libertés** : conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », nous informons les participants à notre compétition que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr).

**Assurance** : L'organisation a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les participants, les jalonnes et organisateurs. Il est conseillé aux participants non licenciés d'être également couverts par une assurance personnelle.

**Sécurité** : La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout le long du parcours. L'assistance médicale sera assurée par un médecin. Tout participant a l'obligation de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tous les signaleurs sont dotés d'un téléphone portable. Les vélos ou vtt accompagnateurs ne seront pas autorisés.

**Annulation** : En cas d'annulation pour des raisons météorologiques diverses suite à un arrêté préfectoral, les engagements ne seront pas remboursés mais resteront valables pour l'édition suivante.

*Tous les participants s'engagent à respecter les lieux, chemins publics et privés.*